

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2637

29 octobre 2008

SOMMAIRE

Arts et Textiles S.à r.l.	126531	Hess Collection S.A.	126537
Artuby SA	126562	ICG Recovery 2, 2008 S.A.	126542
BGV III Stuttgart S.à r.l.	126540	Intel Holding S.A.	126562
Bolero International Holding S.A.	126530	Larfeld Holding S.A.	126573
BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l.	126536	Larfeld Holding S.A.	126532
BRE/Europe Hotel I S.à r.l.	126536	Lettershop Luxembourg S.A.	126538
BRE/French Holdco 4, S.à r.l.	126536	Lumension Security S.A.	126575
BRE/Japan Hotel Holding I S.à r.l.	126537	Marcomard S.A.	126538
BRE/Student Housing Holding I S.à r.l. ..	126537	Marnatmaj Holding S.A.	126530
Calu International S.A.	126574	Mercurial S.à r.l.	126530
Caposenn S.A.	126532	Messieurs Hottinguer S.A.	126566
Caves C.M.C. Mathias S.à.r.l.	126531	Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin, S.à r.l.	126534
Centre de l'Artisan S.A.	126532	Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l.	126561
Cinvesco S.A.	126575	PlaNet Finance Luxembourg A.s.b.l.	126536
CSC Computer Sciences Luxembourg SA	126534	Rebo S.A.	126561
CSC Computer Sciences S.A.	126535	Restaurant Fleur de Jasmin S.à.r.l.	126531
De Longhi Household S.A.	126531	Saserna S.A.	126576
ECG Participations S.A.	126573	S.E.I.M. S.A.	126576
Envilux S.à r.l.	126561	SLQ Tech S.à r.l.	126537
Euro - Celtique S.A.	126541	Sopatex Holding S.A.H.	126530
Finance Services S.A.	126532	Stier S.A.	126541
Fluid Movement Investment S.A.	126557	Syngenta Luxembourg (#1) S.A.	126535
Friogen S.A.	126533	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l.	126534
F.R. Sunrise Holding S.A.	126539	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.C.A.	126534
FSA Properties S.A.	126555	Syngenta Participations AG & Co. SNC	126535
Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl	126575	Tango Fixed S.A.	126574
Gesco SA	126538	Visuel S.à r.l.	126533
Gesco SA	126535	Walam S.A.	126537
GSCP V S.à r.l.	126557	Wine Trade International	126533
GSLP I Onshore S.à r.l.	126569		
Heineking Transport Logistik (HTL) S.à.r.l.	126538		

Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 45.436.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARNATMAJ HOLDING S.A.
I. SCHUL / A. RENARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132965/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05114. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Sopatex Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 4.421.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPATEX HOLDING S.A.H.
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008132966/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05113. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Bolero International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 54.479.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOLERO INTERNATIONAL HOLDING S.A.
O. OUDIN / M. LIMPENS
Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008132967/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05111. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Mercurial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.239.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132972/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05637. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Arts et Textiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 7, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 63.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132973/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05635. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Restaurant Fleur de Jasmin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 17, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 60.801.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132974/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05634. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Caves C.M.C. Mathias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 38.173.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132975/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05629. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

De Longhi Household S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 95.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 avril 2008

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur MELO Dario sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132656/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Larfeld Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 66.833.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008132963/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04965. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Caposenn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 114.509.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008132976/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04956. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Centre de l'Artisan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, Z.I. Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 42.701.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008132728/203/11.

(080154907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.880.

RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la dénomination de la société reprise dans l'entête de l'acte de constitution de Finance Services S. A. qui s'est tenu par-devant le notaire soussigné le 29 août 2008 sous le numéro 29973 de son répertoire.

Il y a lieu de lire la dénomination de la société comme suit «Finance Services S. A.» en lieu et place de «Finance Services, S. A.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2008.

Paul Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2008132500/202/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Friogen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 septembre 2008:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FRIOGEN S.A. tenue le 10 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008132485/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Wine Trade International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 83.926.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2008.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008133458/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04532. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Visuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 393, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 100.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 octobre 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008133410/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00168. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

CSC Computer Sciences Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.901.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133411/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04908. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 78.885.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133408/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05418. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 14-18, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin S.à.r.l. tenue le 3 octobre 2008 à 11.00 heures à Diekirch

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Francesco TOPPUTI, né à Turi/Bari (I) le 21 décembre 1962, demeurant à L-9147 Erpeldange, 48E, rue Laduno de son poste de gérant administratif.

Il est nommé avec effet immédiat pour une durée indéterminée comme second gérant technique et peut engager la société par sa signature conjointe avec celle de l'autre gérant technique.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les gérants

Référence de publication: 2008133407/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 88.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133413/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05423. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Gesco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.483.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 16 septembre 2008 à 15.00 heures

L'assemblée apprend avec regret le décès de Madame Nicole LIGNIER, administrateur de la société.

Elle sera remplacée par Madame Laurence ALEXIS, née le 23/11/1972 à Namur (B) et demeurant à L-9410 Vianden, 3, Grand Rue qui finira son mandat lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2011.

Diekirch, le 16 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008133405/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Syngenta Participations AG & Co. SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 78.883.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133412/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05421. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

CSC Computer Sciences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 22.979.

—
Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133414/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04907. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Syngenta Luxembourg (#1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 78.884.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133416/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05417. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/French Holdco 4, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.147.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1826 du 29 septembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133417/6773/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06089. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

BRE/Europe Hotel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.983.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1872 du 4 septembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133418/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06092. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

PlaNet Finance Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg F 7.498.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 15 octobre 2008, de transférer le siège social au 560, rue Neudorf, L-2220, Luxembourg.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de l'a.s.b.l. pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Elle a son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008133420/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 65.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133450/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04826. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Walam S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.900.

Le siège de la société Walam S.A., numéro RC B 90900 avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 3 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133422/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

SLQ Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.138.

Le siège de la société SLQ TECH S.à r.l. numéro RC B 99138 avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 7 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133421/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**BRE/Student Housing Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Japan Hotel Holding I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.147.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1199 du 19 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133419/6773/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06078. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Heineking Transport Logistik (HTL) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.682.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133453/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04899. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Lettershop Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 50.283.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133452/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04896. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Marcomard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.287.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133451/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04902. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Gesco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.483.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31.12.2007 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16.07.2008, sous la référence L080102877.04 enregistrés sous la référence DSO CS/00086 le 08.07.2008, publiés au Mémorial C N ° 1857 du 29.07.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133401/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00161. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

F.R. Sunrise Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.819.

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "F.R. SUNRISE HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 61.819, constituée par acte du notaire soussigné en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial C n ° 128 du 2 mars 1998.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2008.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Jonathan LEPAGE, employé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Sébastien SCHAACK, employé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Elisiana PEDONE, employée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, Montbrun (Révision) S.à r.l., avec siège au 2, av. Charles de Gaulle, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. LEPAGE, S. SCHAACK, E. PEDONE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 septembre 2008, LAC/2008/38480. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008133320/208/54.

(080155778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Im Jahr zweitausendundacht, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg,

wurden Gesellschafterbeschlüsse des alleinigen Anteiligners der BGV III Stuttgart S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, gegründet am 4. August 2008 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) und noch nicht im luxemburgischen Handelsregister registriert.

Der alleinige Anteilseigner BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., société à responsabilité limitée, mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 130.234, wird vertreten durch Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 14. August 2008 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

I. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Änderung des Artikels 6 der Satzung

Artikel 6 der Satzung wird um folgenden Satz 2 ergänzt:

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, sowie die Gesellschafterversammlung können jederzeit beschließen, einen Teil des Emission Aufgeldes an den oder die Gesellschafter auszuzahlen, unter der Berücksichtigung, dass der Nettowert der Gesellschaft nicht unter den Wert des Kapitals der Gesellschaft und der gesetzlich vorgeschriebenen Mindestrücklage fällt.

2. Änderung des Artikels 18 der Satzung

Der letzte Satz des Artikels 18 der Satzung wird wie folgt neu formuliert:

Jedoch können die Gesellschafter mit einer Stimmenmehrheit, und im Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer außerordentlichen Rücklage zu zuführen.

II. Es werden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 6 der Satzung um folgenden Satz 2 zu ergänzen:

"Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, sowie die Gesellschafterversammlung können jederzeit beschließen, ein Teil des Emission Aufgeldes an den oder die Gesellschafter auszuzahlen, unter der Berücksichtigung, dass der Nettowert der Gesellschaft nicht unter den Wert des Kapitals der Gesellschaft und der gesetzlich vorgeschriebenen Mindestrücklage fällt."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den letzten Satz von Artikel 18 der Satzung abzuändern wie folgt:

"Jedoch können die Gesellschafter mit einer Stimmenmehrheit, und im Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer außerordentlichen Rücklage zu zuführen."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Bolch, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008. Relation: LAC/2008/34419. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 9. September 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008118822/212/51.

(080137751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Euro - Celtique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 17.846.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52939 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008133048/211/11.

(080155385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Stier S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 127.951.

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STIER S.A., (la "Société"), constituée conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.951 et ayant un capital social de EUR 31.000, constituée le 8 mai 2007 par acte du notaire instrumentant, publié le 5 juillet 2007 au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1371 aux pages 65782 et suivantes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société

2. Désignation de la société COUNNING BAY CORP., ayant son siège social à 8, Calle Aquilino de la Guardia, Ciudad de Panama, République de Panama, enregistrée auprès du Bureau du Registre Public sous le numéro 575.513 en tant que liquidateur et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915

3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne "varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne "varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société COUNNING BAY CORP., ayant son siège social à 8, Calle Aquilino de la Guardia, Ciudad de Panama, République de Panama, enregistrée auprès du Bureau du Registre Public sous le numéro 575.513.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus lui donnés par les actionnaires, et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans autorisation spéciale de l'assemblée même dans le cas où elle est normalement requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé, avec le notaire, la présente minute.

Signé: C. CETIN, M. NEZAR, F. COLLOT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008, LAC/2008/38623. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008130311/220/71.

(080152053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

ICG Recovery 2, 2008 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.383.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ICG Recovery 1, 2008 S.A., a public limited liability company established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with registered number not yet attributed;

represented by Nicolas Bonora, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg on 27 August 2008;

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw-up the following articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Name, registered office, object, duration

1. Form, Corporate Name. A Luxembourg public limited company ("société anonyme") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended from time to time (the "Securitisation Law") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "ICG Recovery 2, 2008 S.A."

2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

3. Corporate Object. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transaction as permitted under the Securitisation Law. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the existing of future risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or other assets, by guaranteeing liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may, for securitisation purposes, further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt, instruments and securities within or outside of an issue programme. The Company may for securitisation purposes and within the limits permitted by the securitisation law lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or third person.

In accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The Company may, in accordance with Article 61 of the Securitisation Law, sell all or part of its assets, in accordance with the conditions as determined by the Director or the Board of Directors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.

In accordance with the Securitisation Law, the Director, or as the case may be the Board of Directors, is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate. In such case, the rights of the investors and of the creditors are limited to the assets related to each compartment and such assets are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that relevant compartment. For the purpose of the foregoing, each compartment shall be treated as a separate entity and the shareholder of a compartment is not entitled to request the conversion of its shares into the shares relating to another compartment.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.,

Chapter II. Share capital, shares

5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6. Form of the shares. The shares may be issued in registered or bearer form at the request of the sole shareholder and subject to legal conditions. Bearer shares may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered shares. Registered shares may not be converted into bearer shares. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such conversion. The Director or the Board of Directors as the case may be may charge the costs of any such conversion to the shareholder requesting the conversion.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"). Holders of shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares which shall be signed by two directors.

Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by the Director or by one or more members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Director or the Board of Directors.

Transfers of bearer shares shall be effected by mere delivery.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The shares are freely transferable.

If any holder of bearer shares can prove to the satisfaction of the Company that his bearer share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate bearer share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine and request. At the issuance of the new bearer share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original bearer share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void. Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates. The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new bearer share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original bearer share certificate.

7. Modification of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares or certain other conditions.

Chapter III. Bonds, notes and other debts instruments

8. Registered or bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, board of directors, independent auditors

9. Board of Directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one Director (the "Director"). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be reelected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The Director(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors may elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as

his proxy. A Director may also appoint by phone another Director to represent him to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors or by the Director, as the case may be.

11. General Powers of the Board of Directors. The Director, or as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director, or as the case may be, the Board of Directors.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct part of the Company's estate ("patrimoine").

12. Delegation of Powers. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Director, or as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoints and dismisses all officers and employees and fix their emoluments.

When the Company is composed of a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Director or, when a Board of Directors has been appointed, by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single Director, transactions in which the Director has a personal interest shall be recorded in the decisions register.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

15. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the Board of Directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Chapter V. General meeting of Shareholders

16. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

17. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of June of each year at 9 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

18. Other General Meetings. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within a one month period of receipt of such request in writing, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten percent (10%) threshold.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director or as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

19. Procedure, Vote. The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders will meet upon, as directed by the Director, or as the case may be, by the Board of Directors or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken account of in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director, or in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

Chapter VI. Financial year, distribution of profits

20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of April and ends on the last day of March the following year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or

to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director, or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. Dissolution, liquidation of the company

22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.

As long as one compartment is outstanding, the Company can not be liquidated.

Chapter VIII. Limited recourse and non petition

23. Limited Recourse. Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

24. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter IX. Compartments

25. Creation of Compartments. The Director or the Board of Directors, as the case may be, may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issued securities relating to such compartments or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of each compartment shall be determined by the Director or the Board of Directors, as the case may be, or by the general meeting of shareholders. Each holder of securities issued with respect to a specific compartment shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these securities (and the Articles) by subscribing to these securities.

The Company may, in relation to any compartment issue one or more type of securities and may enter into any type of agreements relating to such securities and for the purpose of securitising the assets attributable or allocated to such compartment.

26. Segregation of Compartments. Each compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of investor(s) in a compartment are limited to the assets of such compartment and (ii) the assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of the creditors or investor(s) whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this compartment. In the relationship between the investors in a compartment, each compartment is deemed to be a separate entity.

Subject to any particular right or limitation for the time being attached to any securities issued by the compartment, if a compartment is liquidated, its assets shall be applied in accordance to the priority of payment arrangements as determined by the conditions of such issuance, as the case may be, applicable to such securities.

If the realised net assets of any compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant securities issued by the compartment in full, the relevant holders of securities shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other compartment or any other assets of the Company.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the Director, or as the case may be, the Board of Directors, be general liabilities of the Company and shall, unless the conditions of the issuance provide otherwise, not be payable out of the assets of any compartment.

27. Accounting Records of Compartments. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of the investor of each compartment and such accounting records shall be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular compartment, such asset or liability shall be allocated to all the compartments pro rata to the aggregate value of the securities issued with respect to such compartments or in such other manner as properly determined by the Director, or as the case may be, the Board of Directors acting in good faith, provided that such liabilities shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.

Aggregated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in euro. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Profits accrued by the Company in respect of a compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment and booked accordingly, regardless of the actual date of payment of dividends or redemption amounts to such holders out of these profits or the accounting of such profits into a reserve account.

28. Liquidation of Compartments. Unless otherwise determined in the terms of the securities relating to a compartment, the Director, or as the case may be, the Board of Directors may at any time liquidate any single compartment. The liquidation of a compartment will not affect the status of any other compartment nor of the Company in general.

Chapter X. Applicable law

29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law as well as the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	number of shares	Subscribed capital (EUR)	amount paid-in (EUR)
ICG Recovery 1 2008 S.A.	31,000	31,000.-	31,000.-
Total:	31,000	31,000.-	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Companies Law have been observed.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand (5,000.-) Euro.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of the month of March 2009. The first annual general meeting will thus be held in the year 2009.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

ICG Recovery 1, 2008 S.A. prenamed, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, ICG Recovery 1, 2008 S.A., has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

Directors:

- Pierre Carras, private employee, born on 14 April 1954 in Breuil-Barret, France with private address at 7-9, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

- Daniel Van Hove, private employee, born on 20 August 1950 in Bukavu, Democratic Republic of Congo, having his private address at 6, rue G. Capus, L-1314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Arnold Spruit, private employee, born on 13 October 1971 in Wimbledon, London, United Kingdom, having his private address at 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolves to set the registered office of the Company at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, in its above stated capacity, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ICG Recovery 1, 2008, S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le numéro d'immatriculation n'est pas encore attribué;

représentée par Nicolas Bonora, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 août 2008;

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants constitutifs d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare former comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

1. Forme, Dénomination Sociale. Une société anonyme luxembourgeoise qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts"), ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation").

La Société adopte la dénomination "ICG Recovery 2, 2008 S.A "

2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social statutaire.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration.

3. Objet Social. Dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, l'objet social de la Société est de conclure, et réaliser toute opération de titrisation ainsi que de servir de véhicule pour de telles opérations de titrisation. A cet effet, la Société pourra, entre autre, acquérir ou assumer, soit directement soit par le biais d'une autre entité ou par tout autre véhicule, le risque existant ou future lié à la détention ou à la propriété de créances, valeurs et/ou autres biens ou actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou aux engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement se rapporte auxdits risques.

La Société pourra assumer ou prendre ces risques en procédant à l'acquisition, par tout moyen, des créances, et/ou des actifs, en garantissant les dettes ou les engagements ou en se liant elle-même par d'autres moyens.

La Société pourra procéder à (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'obligations et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, à (ii) l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que transfert par vente, échange, ou par tout autre moyen, d'actions, d'obligations, d'effets et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit, et de contrats s'y rapportant, ainsi qu'à (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y compris entre autres les actifs auquel les points (i) et (ii) ci-dessus font référence). La Société pourra, à des fins de titrisation, en outre acquérir, détenir et disposer de participation dans des sociétés de personnes, des sociétés en commandite, des trust, fonds et autre entités.

La Société pourra effectuer des emprunts sous quelque forme que ce soit dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, émettre des obligations, warrants, certificats, instruments financiers et valeurs mobilières, ainsi que tout type de créance dans le cadre ou en dehors d'un programme d'émission. La Société pourra, à des fins de titrisation et dans les limites prévues par la loi sur la titrisation, prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émissions de titres à ses filiales, sociétés soeurs ou à toute autre société, ou à des tierces personnes.

Conformément à la Loi sur la Titrisation et dans les limites autorisées par celle-ci, la Société pourra également donner des garanties et constituer des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle aura assumées pour la titrisation de ces actifs ou au profit d'investisseurs (y compris leurs représentants-fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra pas mettre en gage, transférer, grever ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, à moins que la Loi sur la Titrisation ne l'y autorise.

La Société pourra conclure, signer et exécuter des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute opération similaire pour conclure une titrisation.

La Société pourra (sans y être obligée) généralement employer toute technique et tout instrument se rapportant aux placements afin d'obtenir la couverture de ces placements ou de parvenir à une gestion efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi sur la Titrisation, céder tout ou partie de ses actifs, conformément aux conditions déterminé par l'Administrateur, ou le cas échéant par le Conseil d'Administration.

Il convient de comprendre les descriptions ci-dessus dans leur sens le plus large, leur énumération n'étant pas limitative. L'objet social inclura toute opération ou toute convention conclue par la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraire aux objets énumérés auparavant.

Conformément à la Loi sur la Titrisation, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société. Dans un tel cas, les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de ce compartiment et de tels actifs répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment. De plus, chaque compartiment est traité comme une entité à part et l'actionnaire d'un compartiment n'est pas en mesure de demander la conversion de ses actions en actions relatifs à un autre compartiment.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille actions (31.000), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement au prorata en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

6. Nature des actions. Les actions pourront être émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire unique. Les actions au porteur pourront, à tout moment, et sur demande de leur détenteur, être converties en actions nominatives. Les actions nominatives ne pourront pas être converties en actions au porteur. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée en annulant le certificat d'action au porteur, et une inscription sera portée dans le registre des actionnaires afin d'attester de ladite conversion. L'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, pourra facturer le coût de ladite conversion à l'actionnaire qui en aura fait la demande.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'Article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). Les détenteurs d'actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs détentions respectives d'actions nominatives, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs.

La détention d'actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Le transfert d'actions nominatives sera réalisé par déclaration écrite de transfert à porter au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les détenteurs de procuration leur permettant d'agir en tant que tel. Tout transfert d'action nominative sera enregistré dans le registre des actionnaires; cette inscription sera signée par l'Administrateur ou par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

Les transferts d'actions au porteur seront réalisés par simple remise.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront nommer un mandataire unique afin de représenter cette action vis-à-vis de la Société. La Société sera habilitée à suspendre l'exercice de l'ensemble des droits qui sont liés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société.

Les actions sont librement cessibles.

Si un détenteur d'actions au porteur parvenait à prouver, conformément à la volonté de la Société, que son certificat d'action au porteur a été égaré, abîmé ou détruit, il pourra alors demander un duplicata dudit certificat selon les conditions et garanties déterminées et exigées par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'action au porteur, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'action au porteur original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis sera annulé. Les certificats d'action abîmés pourront être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats. La Société pourra, éventuellement, faire payer à l'actionnaire le coût du duplicata ou de l'établissement d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société dans le cadre de son émission et de son enregistrement ou se rapportant à l'annulation du certificat original.

7. Modification du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions ou de certaines autres conditions.

Chapitre III. Obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

8. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV. Administrateurs, conseil d'administration, commissaires aux comptes

9. Conseil d'Administration. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et pour agir au nom de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu; dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou par l'Administrateur, le cas échéant.

11. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la société.

12. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite

journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la Société comporte un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration impose l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire les salaires, rétributions et autres avantages octroyés au délégué.

13. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur ou, en cas de nomination d'un Conseil d'Administration, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par l'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, autre qu'une opération conclue dans des conditions normales et tombant dans le domaine de la gestion journalière de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un Administrateur unique, les transactions dans lesquelles l'Administrateur a un intérêt personnel devront être inscrites au procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur

La Société indemnifiera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus en rapport avec toute action en justice, procès ou poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leur fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société ou, à la demande de la Société, de tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils n'ont pas droit à une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de négligence ou faute grave; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique de ce que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

15. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Chapitre V. Assemblées générales des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier toute action se rapportant à la Société. Si la Société est composé d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les résolutions de l'actionnaire unique seront inscrites au procès-verbal.

17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le dernier jour du mois de juin à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

18. Autres assemblées générales. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit avec l'indication de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si l'as-

semblée générale n'est pas tenue endéans le mois de la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le magistrat président le Tribunal d'Arrondissement compétent pour les affaires commerciales et statuant en cas d'urgence, sur requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le seuil de dix pourcent (10 %).

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant par, le Conseil d'Administration.

19. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration ou du (des) auditeur(s) externe(s), conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation adressée aux actionnaires, conformément à la loi, contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social de la Société peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer valablement sur des propositions de modification des Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si les résolutions qui s'y rapportent sont adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés, exclusif de l'abstention, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ainsi que les blancs.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément. Une telle participation sera réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur, ou au cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre VI. Exercice, répartition des bénéfices

20. Exercice. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

21. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Conformément aux conditions fixées par la loi, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut verser un acompte sur dividendes. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine le montant et la date du versement de tout acompte sur dividendes.

Chapitre VII. Dissolution, liquidation

22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire(s) unique votant d'après les mêmes règles de quorum et de majorités que pour les modifications statutaires, sauf dispositions différentes prévues par la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments; ces nominations seront éventuellement soumises à l'approbation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Aussi longtemps qu'un compartiment fonctionne, la Société ne peut être liquidée.

Chapitre VIII. Recours limités, non pétition

Art. 23. Recours Limités. Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société ou de tout autre créancier de la Société sont limités aux actifs de celle-ci.

Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société en rapport avec un compartiment déterminé ou de tout autre créancier dont la revendication est survenue en relation avec un tel compartiment sont limitées aux actifs du compartiment considéré.

Art. 24. Non Pétition. Aucun détenteur de titres émis par la Société ou tout autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont en relation avec un compartiment spécifique) ne pourra saisir un quelconque actif de la Société, instituer ou consentir à la mise en faillite, à l'insolvabilité, à la gestion contrôlée, au sursis de paiement, à un concordat, un moratoire ou tout autre procédure similaire, sauf si la loi en dispose autrement.

Chapitre IX. Compartiments

Art. 25. Création de Compartiments. L'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, pourra établir un ou plusieurs compartiments pouvant se distinguer par la nature des risques ou des actifs acquis, par les conditions particulières des émissions de titres se rapportant auxdits compartiments ou par d'autres caractéristiques distinctives.

Les termes et conditions des valeurs mobilières émises ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment seront déterminés par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, ou par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque détenteur de valeurs mobilières se rapportant à un compartiment spécifique sera considéré comme adhérent pleinement et comme étant lié par les termes applicables à ces titres (ainsi que par les Statuts), en souscrivant à ces titres.

Concernant un compartiment, la Société pourra, émettre un ou plusieurs types de valeurs mobilières et pourra conclure tout type de convention se rapportant auxdits titres, dans le but de titriser les actifs attribuables ou affectés audit compartiment.

Art. 26. Séparation des Compartiments. Chaque compartiment correspondra à une partie distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société, et (i) les droits des investisseurs d'un compartiment se limiteront aux actifs dudit compartiment et (ii) les actifs d'un compartiment seront exclusivement affectés au désintéressement des droits des créanciers ou des investisseurs dont les prétentions seront nées lors de la constitution, de l'exploitation ou de la liquidation de ce compartiment. Dans les rapports entre les différents investisseurs, chaque compartiment est considéré comme une entité distincte.

Sous réserve des droits ou restrictions spécifiques attachés aux titres, si un compartiment est liquidé, ses actifs seront affectés conformément à l'ordre des paiements tel qu'établi aux conditions applicables auxdits titres.

Si les actifs nets réalisés pour un compartiment sont insuffisants pour régler les montants exigibles correspondant à des titres émis par un compartiment en entier, les détenteurs de valeurs mobilières concernées n'auront aucune créance à l'égard de la Société, de tout autre compartiment ou à l'égard d'autres actifs de la Société concernant ce déficit.

Sauf si l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration en décide autrement, les frais, coûts, dépenses, et autres dettes encourus au nom de la Société dans son ensemble, relèveront des dettes générales de la Société et ne seront pas, à moins que les conditions n'en disposent autrement, exigibles des actifs d'un compartiment.

Art. 27. Registres Comptables des Compartiments. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration établira et conservera des registres comptables distincts pour chaque compartiment de la Société dans le but d'établir les droits des investisseurs pour chaque compartiment, lesdits registres constituant la preuve des droits, sauf à établir une erreur manifeste.

Dans l'hypothèse où un actif ou une dette de la Société ne pourrait pas être considéré comme imputable à un compartiment particulier, ce bien ou cette dette sera affecté à l'ensemble des compartiments au prorata de la valeur totale des titres émis par lesdits compartiments ou d'une quelconque autre manière valablement déterminée par l'Administrateur, ou le cas échéant, par le Conseil d'Administration agissant en toute bonne foi, étant précisé que ces dettes devront, sauf accord contraire avec les créanciers, lier la Société dans son ensemble.

Les comptes cumulés de la Société, incluant tous les compartiments, seront exprimés en euros. Les devises de référence des compartiments ne doivent pas être les mêmes.

Les bénéfices accumulés par la Société concernant un compartiment constitueront un engagement immédiat et irrévocable, ils seront comptabilisés conformément et ce sans tenir compte de la date réelle de paiement des dividendes, des montants de remboursement aux détenteurs ou de la comptabilisation desdits bénéfices sur un compte de réserve.

Art. 28. Liquidation des compartiments. Sauf mention contraire figurant aux conditions des valeurs mobilières liées à un compartiment, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra, à tout moment, liquider n'importe lequel des compartiments. La liquidation d'un compartiment n'affectera pas le statut d'un autre compartiment ni de la Société en général.

Chapitre X. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ainsi que par la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis par la partie comparante, cette dernière a souscrit le nombre d'actions et libéré en numéraire les montants ci-après mentionnés:

Actionnaire	nombre d'actions	capital souscrit	Libération en (EUR)
IC ICG Revoverly 1 2008 S.A.	31.000	31.000,-	31.000,-
Total:	31.000	31.000,-	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ cinq mille (5.000,-) euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2009. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra dans l'année 2009.

Assemblée générale extraordinaire

ICG Recovery 1, 2008 S.A, pré-mentionnée, représentant la totalité du capital souscrit, se reconnaît comme dûment convoquée.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ICG Recovery 1, 2008 S.A, pré-mentionnée, a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1) Fixe à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

Administrateurs:

- Pierre Carras, employé privé, né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret, France, résidant au 7-9, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;
- Daniel Van Hove, employé privé, né le 20 août 1950 à Bukavu, République Démocratique du Congo, résidant au 6, rue G. Capus, L-1314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Arnold Spruit, employé privé, né le 13 octobre 1971 à Wimbledon, Londres, Grande-Bretagne, résidant au 15a, rue Langheck, L-5410 Beyren, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Décide de fixer le siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Bonora et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 septembre 2008. LAC/2008/35948. — Reçu mille deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 1.250,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008117408/5770/748.

(080136371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

FSA Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.959.

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FSA Properties S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 9 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société Montbrun Révision S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAMANE, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008, LAC/2008/38619. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008130314/220/66.

(080152061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Fluid Movement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.501.

Extract of the resolution taken at the Meeting of the Board of Directors held on September 30th, 2008

- Mrs Stéphanie COLLEAUX, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is co-opted, with effect as at October 31st, 2008 as Director of the company in replacement of Mr Benoît PARMENTIER, who resigned. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2010.

On September 30th, 2008.

For true copy

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2008

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée, avec effet au 31 octobre 2008, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire. Le mandat de Madame Stéphanie COLLEAUX viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

FLUID MOVEMENT INVESTMENT S.A.

C. PISVIN / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008132065/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

GSCP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.403.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C., here represented by M^e Florie GOUNON, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., here represented by M^e Florie GOUNON, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners V GmbH & CO. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 42401, having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt am Main, Germany, acting through its general partner GS Advisors V, L.L.C., here represented by M^e Florie GOUNON, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, L.L.C.,

here represented by M^e Lorie GOUNON, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The above named appearing parties, represented as mentioned above, declare:

I. That GS Capital Partners V Fund, L.P., GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., GS Capital Partners V GmbH & CO. KG and GS Capital Partners V Institutional, L.P., prenamed, are all the shareholders of GSCP V S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.403 (the "Company"), incorporated by public deed of the undersigned notary on June 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1625 of August 28, 2006. The Company's articles of association have been amended for the last time by public deed of the undersigned notary on July 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1823 of September 29, 2006.

II. That the capital of the Company is fixed at 1,136,000.- € (one million one hundred and thirty-six thousand euros) represented by forty five thousand four hundred and forty (45,440) shares having a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of 65,150.-€ (sixty-five thousand one hundred and fifty euros) so as to bring it from 1,136,000.- € (one million one hundred and thirty-six thousand euros) to 1,201,150.- € (one million two hundred and one thousand one hundred and fifty euros) by the issue of 2,606 (two thousand six hundred and six) new shares, all with a par value of 25.- € (twenty-five euros) each.

Subscription and payment

The 2,606 (two thousand six hundred and six) new shares have all been subscribed for as follows:

- 1,372 (one thousand three hundred and seventy-two) new shares by GS Capital Partners V Fund, L.P., fully paid up by conversion of a receivable that GS Capital Partners V Fund, L.P. has against the Company for an aggregate amount of 34,300.- € (thirty-four thousand three hundred euros),

- 709 (seven hundred and nine) new shares by GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., fully paid up by conversion of a receivable that GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. has against the Company for an aggregate amount of 17,725.- € (seventeen thousand seven hundred and twenty-five euros),

- 54 (fifty-four) new shares by GS Capital Partners V GmbH & CO. KG, fully paid up by conversion of a receivable that GS Capital Partners V GmbH & CO. KG has against the Company for an aggregate amount of 1,350.- € (one thousand three hundred and fifty euros), and

- 471 (four hundred and seventy-one) new shares by GS Capital Partners V Institutional, L.P., fully paid up by conversion of a receivable that GS Capital Partners V Institutional, L.P. has against the Company for an aggregate amount of 11,775.- € (eleven thousand seven hundred and seventy-five euros),

which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at 1,201,150.- € (one million two hundred and one thousand one hundred and fifty euros), represented by 48,046 (forty-eight thousand and forty-six) shares, each with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Third resolution

The shareholders unanimously decide to amend article 13 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to 10,000.- € (ten thousand euros). For decisions having a value of an amount over 10,000.- € (ten thousand euros), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers."

Fourth resolution

The shareholders unanimously decide to acknowledge and accept the resignation as managers of the Company of Mrs. Rosa Villalobos, professionally residing at 9-11, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, of Mr. Carlos Pla, professionally residing at 133, Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, of Mr. Alain Steichen, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, and finally of Mr. Gerard Meijssen, professionally residing at 1161, Strawinskyaan, NL-1077XX Amsterdam, the Netherlands, with immediate effect.

Fifth resolution

Finally, the shareholders unanimously decide to acknowledge and approve the nomination as additional managers of the Company of Mr. Simon Cresswell, professionally residing at 133, Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, of Mrs. Christine Vollertsen, professionally residing at 85, Broad Street, New York, NY-10004, USA and of Mr. Michael Furth, professionally residing at 133, Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, with immediate effect.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand euros (2,000.- €).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners V Fund, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3953218 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GSCP V Advisors, L.L.C. ici représenté par M^e Florie GOUNON, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

2. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit des Iles Caïman, enregistrée au Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro 15650 ayant son siège social à Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C. ici représenté par M^e Florie GOUNON, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

3. GS Capital Partners V GmbH & CO. KG, une limited partnership constituée et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, enregistré au Handelsregister auprès du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA no 42401 ayant son siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors V, L.L.C. ici représenté par M^e Florie GOUNON, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

4. GS Capital Partners V Institutional, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3863648 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors V, L.L.C. ici représenté par M^e Florie GOUNON, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Lesquelles procurations sont signées 'ne varietur' par le mandataire des parties comparantes susnommées et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que:

I. GS Capital Partners V Fund, L.P., GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., GS Capital Partners V GmbH & CO. KG et GS Capital Partners V Institutional, L.P., susnommés, sont les seuls associés de GSCP V S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9-11, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 117.402 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1625 du 28 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentaire du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1823 du 29 septembre 2006.

II. Le capital social de la société est fixé à 1.136.000,- € (un million cent trente-six mille euro) divisé en 45.440 (quarante cinq mille quatre cent quarante) parts sociales de 25,- € (vingt cinq euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de 65.150,- € (soixante cinq mille cent cinquante euro) pour le porter de 1.136.000,- € (un million cent trente six mille euro)

à 1.201.150,- € (un million deux cent un mille cent cinquante euro) par l'émission de 2.606 (deux mille six cent et six) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt cinq euro) chacune.

Souscription et libération

Les 2.606 (deux mille six cent et six) parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites comme suit:

- 1.372 (mille trois cent soixante douze) parts sociales nouvelles par GS Capital Partners V Fund, L.P. et entièrement libérées par conversion d'une créance en capital dont la Société est redevable envers GS Capital Partners V Fund, L.P. pour un montant de 34.300,- € (trente quatre mille trois cents euro),

- 709 (sept cent neuf) parts sociales nouvelles par GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. et entièrement libérées par conversion d'une créance en capital dont la Société est redevable envers GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. pour un montant de 17.725,- € (dix sept mille sept cent vingt cinq euro),

- 54 (cinquante quatre) parts sociales nouvelles par GS Capital Partners V GmbH & CO. KG et entièrement libérées par conversion d'une créance en capital dont la Société est redevable envers GS Capital Partners V GmbH & CO. KG pour un montant de 1.350,- € (mille trois cent cinquante euro),

- 471 (quatre cent soixante et onze) parts sociales nouvelles par GS Capital Partners V Institutional, L.P. et entièrement libérées par conversion d'une créance en capital dont la Société est redevable envers GS Capital Partners V Institutional, L.P. pour un montant de 11.775,- € (onze mille sept cent soixante quinze euro),

qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 1.201.150,- € (un million deux cent un mille cent cinquante euro) divisé en 48.046 (quarante huit mille quarante six) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt cinq euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.».

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de 10.000,- € (dix mille euro). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à 10.000,- € (dix mille euro), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.».

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité de prendre note et d'accepter la démission en tant que gérants de la Société de Madame Rosa Villalobos, résidant à titre professionnel au 9-11, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, de Monsieur Carlos Pla, résidant à titre professionnel au 133, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni, de Monsieur Alain Steichen, résidant à titre professionnel au 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, et enfin de Monsieur Gerard Meijssen, résidant à titre professionnel au 1161, Strawinskylaan, NL-1077XX Amsterdam, Pays-Bas, avec effet immédiat.

Cinquième résolution

Finalement, les associés décident à l'unanimité d'approuver la nomination en tant que gérants supplémentaires de la Société de Monsieur Simon Cresswell, résidant à titre professionnel au 133, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni, de Madame Christine Vollertsen, résidant à titre professionnel au 85, Broad Street, New York, NY-10004, USA et de Monsieur Michael Furth, résidant à titre professionnel au 133, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni, avec effet immédiat.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euro (2.000,- €).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Florie Gounon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juin 2008, LAC/2008/22050. — Reçu à 0,50%: trois cent vingt-cinq euros soixante-quinze cents (€ 325,75).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008131300/202/195.

(080153496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Rebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.408.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2008

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, die Mandate von
Herrn Lars B. STIGEMAR, wohnhaft in CH-6300 Zug, Weinberghöhe 10D,
Herrn Kurt RUDOLF, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 10A,
Frau Marianne AEBI SPINNLER, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 11B
als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft,
sowie das Mandat von
Herrn Dr. iur. Alex DÜRING, wohnhaft in CH-6315 Oberägeri, Kalchrainstrasse 9,
als Prüfungskommissar der Gesellschaft
bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses für 2002 zu verlängern.
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Oktober 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008132547/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Envilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4579 Differdange, 36, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.074.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 09 octobre 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008131900/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02372. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.127.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008133015/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05409. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.509.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mars 2008

Les mandats d'Administrateurs de:

- FINDI S. à r. l., ayant pour représentant permanent Madame Corinne BITTERLICH, et ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- MADAS S. à r. l., ayant pour représentant permanent Monsieur Alain RENARD et ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et

- LOUV S. à r. l., ayant pour représentant permanent, Monsieur Marc LIMPENS et ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

INTEL HOLDING S.A.

FINDI S.à.r.l. / MADAS S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par C. BITTERLICH / Représentée par A. RENARD

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008132066/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Artuby SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.250.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "ARTUBY SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont

imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000.-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mil neuf.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de novembre à 9 heures et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG SA, précitée	309 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,-(mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 septembre 2008, LAC/2008/38440. — Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008131908/202/207.

(080154351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Messieurs Hottinguer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.317.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trois octobre,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HELVETIA CAPITAL HOLDING S.A., une société avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B Numéro 67.716,

ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration établie sous seing privé le 23 septembre 2008,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant esdite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MESSIEURS HOTTINGUER S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que

ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euro (€ 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100.-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tout moyen écrit, étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateur ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à quatorze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale totale de cent Euro (€ 100.-) ont été souscrites par HELVETIA CAPITAL HOLDING S.A., prénommée, et intégralement libérées par paiement en espèces du même montant.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euro (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille huit cents Euro (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
 - Baron Henri HOTTINGER, banquier, né le 16 novembre 1934, à Paris (8^{ème}), résidant à 3, Freudenberg, CH-6343 Rotkreuz, Président du Conseil d'Administration
 - Rodolphe HOTTINGER, banquier, né le 14 août 1956 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 2, route de Veigy, CH-1246 Corsier;
 - Frédéric HOTTINGER, banquier, né le 18 novembre 1961 à Neuilly sur Seine, demeurant au 2, Freudenberg, CH-6343 Rotkreuz ZG.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
François GONZALES, comptable, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2013.
5. Le siège social de la société est établi à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40881. — Reçu à 0,5%: cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133199/211/150.

(080155959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

GSLP I Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.795.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

GSLP I Onshore Investment Fund, L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4546633, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Loan Partners I Onshore Advisors, L.L.C., here represented by Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of GSLP I Onshore S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.795, incorporated by deed of the undersigned notary on May 15, 2008, published in the Mémorial C, number B 1493 of June 17, 2008.

The appearing party, represented as afore said, requested the notary to draw up the following:

First resolution

The sole shareholder resolves to remove with immediate effect the current managers from their office as managers of the company and to create the positions of "A Manager(s)" and "B Manager(s)"

Second resolution

The sole shareholder resolves to modify the Company's signature rule so as to require (i) one manager's signature (of any class) for financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company and (ii) the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager for financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO).

Third resolution

The sole shareholder resolves to explicitly provide in the company's bylaws that the company's Board of Managers may delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the article 10 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least five (5) members, who need not be shareholders.

The Board of Managers shall always be composed so that at least (i) one (1) manager be appointed among persons internal to GOLDMAN SACHS & CO (who shall be referred to as the «B Manager(s)») and (ii) one (1) manager appointed among persons not only internal to GOLDMAN SACHS & CO but also resident of the Grand Duchy of Luxembourg, (who shall be referred to as the «A Manager(s)»).

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such

meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney."

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend article 13 of the company's bylaws so as to read as follows:

" **Art. 13.** For financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) the company shall be bound by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. For financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company, the company shall be bound by the sole signature of one (1) manager."

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint, pursuant to the company's new article 10 the following persons:

As A Managers:

1. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;
2. Jean-Marc BISSOT Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on January 3, 1967, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

As B Managers.

3. Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, born in New York, United States of America, on June 4, 1974, professionally residing at 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, United States of America;
5. Simon CRESSWELL, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14, 1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSLP I Onshore Investment Fund, L.L.C., un "limited liability company" constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4546633, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" GS Loan Partners I Onshore Advisors, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GSLP I Onshore S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B138.795, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1493 du 17 juin 2008.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a demandé au notaire d'établir ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat les gérants actuels de leur poste de gérants de la société et de créer les postes de «Gérant(s) A» et «Gérant(s) B».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier les règles de signature de la société de façon à demander (i) la signature d'un gérant (de toute catégorie) pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat semblable sans impact financier sur la société et (ii) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'explicitement prévoir dans les statuts de la société que le Conseil de Gérance de la société peut déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera/représenteront la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques, telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'amender et de reformuler l'article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par un Conseil de Gérance, qui sera composé d'au moins cinq (5) membres, qui peuvent ne pas être associés.

Le Conseil de Gérance devra toujours être composé de telle manière qu'au moins (i) un (1) gérant soit nommé parmi des personnes internes à GOLDMAN SACHS & CO (qui seront ci-après dénommé(s) le(s) «Gérant(s) B») et (ii) un (1) gérant nommé parmi des personnes non seulement internes à GOLDMAN SACHS & CO mais également résidentes du Grand-Duché de Luxembourg, (qui seront ci-après dénommé(s) le(s) «Gérant(s) A»).

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée déterminée ou indéterminée. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum, à tout moment.

Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres un directeur; en cas d'absence du directeur, un autre gérant peut présider l'assemblée.

Tout gérant qui ne peut pas participer à une assemblée peut déléguer par lettre, télex, fax ou télégramme à un autre membre du Conseil le pouvoir de le représenter à l'assemblée et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à la procédure de réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire d'un dispositif de communications (intégrant un téléphone ou un système de vidéo conférence) qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à une telle réunion (s'ils le sont en personne, ou par procuration, ou par l'intermédiaire d'un tel dispositif de communications) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment est réputé présent en personne à une telle réunion, est compté dans le calcul du quorum, et est autorisé à voter sur les questions examinées à une telle réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent aux procédures d'une réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire d'un tel dispositif de communications doivent ratifier leurs votes ainsi exprimés en signant une copie du procès verbal de la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, ou de tout tiers délégué par lui ou de n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées valides et effectives comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur des procès-verbaux signés par tous les membres qui ont participé à la délibération.

Des copies ou extraits de tels procès verbaux à produire lors de procédures judiciaires ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux des gérants.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'amender l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés "Managing Director(s)."

Le Conseil de Gérance peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera/représenteront individuellement ou conjointement la société pour des transactions spécifiques telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, désigné conformément aux dispositions du paragraphe précédent, peut donner mandat, par sa seule signature, afin de déléguer un pouvoir spécial à un agent ad hoc de la société pour représenter individuellement la société à des fins spécifiques telles que définies dans le mandat."

Sixième résolution

L'associé unique décide d'amender l'article 13 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS), la société est liée par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B. Pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat de ce type sans aucune incidence financière sur la société, la société est liée par la seule signature d'un (1) gérant.»

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer, conformément au nouvel article 10 des statuts de la société, les personnes:

En tant que Gérants A:

1. Christophe CAHUZAC, "Managing Director", né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;
2. Jean-Marc BISSOT, "Managing Director", né à Saint-Mard, Belgique, le 3 janvier 1967, demeurant professionnellement au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

En tant que Gérants B:

3. Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, Grande Bretagne;
4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 4 juin 1974, demeurant professionnellement au 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, Etats-Unis d'Amérique;
5. Simon CRESSWELL, Managing Director, né à Perth, Australie, le 14 juin 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, Grande-Bretagne;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 38414. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008131925/212/209.

(080154345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Larfeld Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.833.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 octobre 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte de la démission, avec effet immédiat, de la société Grant Thornton Révision et Conseils S.A. de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, à la fonction de commissaire avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Edouard Georges comme administrateur de la Société, avec effet au 28 septembre 2007, en remplacement de Monsieur Olivier Assa, administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

LARFELD HOLDING S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008133115/5710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

ECG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2008

1. La démission de son mandat d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Philippe DUCATÉ, employé privé, né le 3 octobre 1968 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est acceptée.

2. Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, née le 30 juillet 1974 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée nouvel Administrateur de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG à compter de ce jour.

4. L'adresse professionnelle de Madame Céline BONVALET, employée privée, née le 7 mai 1972 à Evreux, France, Administrateur de catégorie B de la Société, est désormais au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG.

5. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, se trouve désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour ECG PARTICIPATIONS S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008132067/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Calu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.621.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 11 septembre 2008

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Stéphanie COLLEAUX. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à L- 2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration a pris acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques et du siège social de l'Administrateur personne morale suivants de la Société comme suit:

* Madame Stéphanie COLLEAUX, Administrateur, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg;

* La société MADAS S.à r.l., Administrateur, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg, représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, représentant permanent, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg;

* La société FINDI S.à r.l., Administrateur, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg, représentée par Madame Isabelle SCHUL, représentant permanent, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE, Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll à L- 1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

CALU INTERNATIONAL S.A.

MADAS S.à.r.l. / FINDI S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par C. FRANCOIS / Représentée par I. SCHUL

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008132068/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Tango Fixed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.774.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2008 de TANGO FIXED SA («la Société») que:

Première résolution

L'associée unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Didier BELLENS, né le 9 juin 1955 à IXELLES, employé privé, demeurant à B-1160 AUDERGHEM, avenue Louis Vercauteren, 25.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Grégoire DALLEMAGNE, né le 19 décembre 1972 à Charleroi, employé privé, demeurant à B-1150 BRUXELLES, Montagne des Ombres, 6-8.

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la durée des mandats respectifs de Messieurs Didier BELLENS et Grégoire DALLEMAGNE jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour TANGO FIXED SA
Maître Myriam BRUNEL
Mandataire

Référence de publication: 2008133153/2675/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Cinvesco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.100.

1. Le siège social de la société CINVESCO S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
2. Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON, Madame Patricia JUPILLE ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.
3. Madame Luisella MORESCHI a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur délégué au sein de la société.
4. La société CORDALE MARKETING LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.
5. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société CINVESCO S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

L.M.C GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008132478/744/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.095.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.963.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants a fait l'objet d'un changement.

- Christian Tailleur: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Victoria Management Services S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132146/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Lumension Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

126576

Luxembourg, le 20/10/08.

Pour la société
GUY HENRIET

Référence de publication: 2008132341/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02734. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

S.E.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.635.

Rectificatif de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2008

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée concernant le nom d'un des administrateurs dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société „S.E.I.M. S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon (ci-avant: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents), RCS B 92.635, qui a été signée le 29 janvier 2008, enregistrée à Luxembourg A.C., le 12 février 2008, LAC/2008/6189, à savoir que le nom d'un des administrateurs dont le mandat a été renouvelé n'est pas, comme il est mentionné dans l'acte authentique sous la cinquième résolution «BRITANICA ASSET MANANGEMENT S.A.» mais «BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A.».

Il y a donc lieu de lire dans l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2008: „BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2008.

Paul Bettingen
Le notaire

Référence de publication: 2008133070/202/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Saserna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2008

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l., MADAS S.à r.l. et LOUV S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Madame Isabelle SCHUL, Madame Betty PRUDHOMME et Monsieur Stéphane BAERT, employés privés, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2008.

Certifié sincère et conforme
SASERNA S.A.
S. BAERT / I. SCHUL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132062/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.
